



Quel statut choisir par rapport a ma situation

Par **perlek**, le **12/02/2015** à **16:17**

bonjour

je suis fonctionnaire mairie depuis 1995.j'ai commencé a avoir des problemes de dos en 98... apres avoir pris un congé parental pour mon 2eme enfant(2007) je n'ai pu reprendre ma profession fin 2010,je suis resté pratiquement pendant 1an et demi en arret maladie. suite a cette situation, et apres reflexion j'ai eu mon 3eme enfant, ce qui me permettait de beneficier encore de la retraite "15ans 3enfants".hors avec la decote qu'a imposé hollande/zarkozi je me retrouve avec une toute petite retraite que je ne peux donc prendre. apres le congé parental de mon 3eme, fin 2014,et apres avis de mon docteur,service medical et expert medical je dois faire une croix definitive sur ma profession et tout autres postes n'est pas envisageables.

mon soucis d'aujourd'hui et que le service medical ne m'explique pas trop qu'elle est la solution

il me propose soit de demander un reclassement qui ne se fera jamais et dont 150 personnes sont en attentes, d'etre en disponibilité, ou de me mettre en retraite d'invalidité...

en faisant des recherches et en n'en parlant, on me dit aussi qu'il y a le clm ou encore maladie professionnelle vu que mon etat est du a mon travail ou encore licenciement.

a savoir que mon handicap n'est pas encore évalué car personne ne me dit ce a quoi j'ai droit et ce qu'il faut faire

je ne sais par qu'elle etape passer et a qui me renseigner pour avoir le meilleur statut j'ai l'impression d'etre un pion qu'ils veulent se debarrasser au plus vite, mais je ne peux me permettre de prendre une solution hâtivement car j'ai une vie familiale a preserver
merci de vos reponses et de votre aide

cordialement

Par **moisse**, le **12/02/2015** à **18:08**

Bonsoir,

[citation]et apres reflexion j'ai eu mon 3eme enfant, ce qui me permettait de beneficier encore de la retraite "15ans 3enfants"[/citation]

Hé bien vous continuez, un enfant, un congé parental d'éducation, un enfant...

[citation]j'ai l'impression d'etre un pion qu'ils veulent se debarrasser au plus vite[/citation]

En fait ils ne voient jamais, entendent que les quelques années que vous avez travaillé ont débouché sur cette maladie professionnelle alléguée.

Commencez donc par demander un reclassement. Même s'il y a 10000 qui attendent, c'est la démarche normale.

Par **perlek**, le **12/02/2015** à **18:32**

bonsoir moisse

pour repondre a ma "premiere citation"que vous notifiez....vu ma santé il m'est fortement deconseillé d'en faire d'autres et me sent plus dans l'age (ca c'est ma raison perso)sachez que sinon un 4eme ne m'aurait pas deplu et non juste pour beneficier d'une retraite!!

de plus travailler avec les enfants etait mon metier

ensuite demander un reclassement certes mais au bout d'un an de maladie il n'y a plus de salaire

cordialement

Par **moisse**, le **12/02/2015** à **18:56**

Bonsoir,

[citation]un 4eme ne m'aurait pas deplu et non juste pour beneficier d'une retraite!! [/citation]

C'est vous qui avez invoqué ce calcul que j'ai trouvé amoral, faire un gosse pour toucher la retraite. Je suis désolé d'avoir porté malgré tout ce jugement.

[citation]mais au bout d'un an de maladie il n'y a plus de salaire[/citation]

Malheureusement c'est le propre de tout le monde. Pas de travail, pas de salaire. Après on tombe dans les transferts sociaux.

Autant je connais bien le fonctionnement du secteur privé, autant celui du secteur public m'échappe un peu, pour tout ce qui a trait au CLM, à la mise en disponibilité, à la révocation...

Par **perlek**, le **13/02/2015** à **09:36**

bonjour,

je n'ai invoqué aucun calcul....c'est vous qui en avez deduit, pour quelqu'un d'ataraxique vous jugez vite !!!

j'ai toujours voulu des enfants mais a notre époque faut bien réfléchir... c'est pour cela que j'ai employé le mot après réflexion, réflexion de notre avenir perso, familial et pro...
de plus, les personnes qui profitent de nos services sociaux ne le disent pas haut et fort mais bon on va pas épiloguer là-dessus!!
je suis venu sur ce site pour essayer d'avoir des infos par rapport à mon problème de santé/travail, savoir qui je pourrai contacter ou me renseigner, par quelles étapes passées en premiers, le choix le plus judicieux pour mon cas

cordialement

Par **UCES**, le **13/02/2015 à 15:30**

Bonjour,
J'ai du mal à comprendre que vous ne puissiez pas reprendre votre activité de fonctionnaire de mairie. Ce n'est quand même pas le plus pénible des métiers et en tous cas cette activité ne sollicite pas plus le dos que d'élever 3 gosses. Moisse a raison de vous conseiller un reclassement reste à savoir dans quel secteur vous voulez travailler.
Cordialement

Par **perlek**, le **14/02/2015 à 20:37**

bonjour

je ne peux tenir assise à un bureau plus de 30mn ainsi que debout. la douleur est constante et souvent bloquée dans la journée et oui c'est dur avec en plus 3 enfants, si on rajoute en plus de retravailler... vu mon état de dos le service médical me propose de faire une demande de reclassement qui ne sera jamais utilisée car de eux-mêmes ils savent qu'aucun poste me conviendrait, mais faut que j'ai un statut, après ils m'ont parlé de retraite pour invalidité le hic c'est que dans 3 mois je passe en demi-solde et au bout d'un an plus rien on parle de clm, retraite, licenciement...

je voudrais juste savoir à qui serait le plus susceptible de me renseigner ou tout simplement des personnes qui s'y connaissent ou sont passées par là
et pour petite info tout poste de mairie n'est pas de tout repos : j'étais auxiliaire de puériculture

cdlt